



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026-46

Objet : chapitre 1.7 Actes spéciaux et divers
Vente de matériel

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai
2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 20

(27 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 27

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah
ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET), Claire BARNEOUD

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la bonne gestion de ses actifs, le Président du S.M.A.D.E.S.E.P. souhaite vendre du matériel qui n'est plus utilisé par l'établissement public dans le cadre de ses missions ou obsolète. La liste du matériel concerné, identifiant le prix souhaité et le prix plancher, est la suivante :

- Bouées de chenal : 100 € prix plancher 50 €
- Compresseur : 800 € prix plancher 300 €
- Moteur Honda 90cv pour pièces : 500 € prix plancher 300 €
- Moteur Honda 40 cv : 300 € prix plancher 100 €

Cette vente permettra par ailleurs de libérer de la place pour le stockage d'autres matériels, nombreux aux fins de gérer convenablement les 92 km de berges de la retenue.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDERANT :

- Que le S.M.A.D.E.S.E.P. est propriétaire de matériels considérés comme inutiles et encombrants ;



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :

- **APPROUVE** la décision de vendre ce matériel en l'état ;
- **DEMANDE** au Président de prendre les mesures nécessaires de sortie d'actif de ces équipements ;
- **AUTORISE** le Président à formaliser les ventes et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme


Le Président,

Victor BERENGUEL